



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 030 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 26 octobre 2010

—
Président

M. Dean Allison

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 26 octobre 2010

•(1535)

[Traduction]

Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)): À l'ordre, s'il vous plaît.

Conformément au Règlement 108(2), nous reprenons l'examen des répercussions et conséquences du référendum au Soudan.

Je vous souhaite à tous la bienvenue à notre 30^e réunion. Le retard est de ma faute, car j'ai oublié de vous dire que nous aurions peut-être un témoin supplémentaire pendant la deuxième partie de la réunion, et comme il est en route, j'ai pensé qu'on pouvait attendre un peu.

Nous allons commencer par vos déclarations liminaires, messieurs, et d'ici là, l'autre témoin sera arrivé et nous pourrons l'écouter à son tour. Plutôt que de siéger deux fois une heure, je crois que nous pouvons tout boucler en une heure ou un peu plus.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à John Lewis, coordonnateur du programme Droits humains dans l'organisation KAIROS, ainsi qu'à James Davis, coordonnateur du Programme Partenariats en Afrique, dans la même organisation.

Messieurs, je vous remercie de comparaître devant notre Comité. Vous allez pouvoir faire votre déclaration liminaire et, si j'ai bien compris, vous allez vous partager les 10 minutes qui vous sont accordées. D'ici là, l'autre témoin sera arrivé et nous pourrons l'écouter à son tour. Ensuite, comme le veut l'usage, les députés qui le désirent vous poseront des questions.

Je ne sais pas lequel des deux veut commencer.

Monsieur Davis, pourquoi ne commencez-vous pas? Nous vous écoutons.

M. James Davis (coordonnateur du programme, Partenariats en Afrique, KAIROS): Merci beaucoup.

Je suis heureux d'avoir été invité à témoigner au sujet du futur référendum au Soudan.

Cet après-midi, je me propose de vous parler des préoccupations dont m'a fait part une délégation des églises du Soudan qui vient de terminer une tournée aux États-Unis, ainsi que des appels lancés par cette délégation. Nous espérons nous faire accompagner du révérend Ramadan Chan, secrétaire général du Conseil des églises du Soudan, lequel conseil est appuyé par KAIROS et les églises canadiennes qui en sont membres, mais des considérations logistiques nous en ont empêché.

Le Conseil des églises du Soudan représente les chrétiens du nord et du sud du Soudan qui appartiennent aux confessions catholique, protestante et copte. Pilier important de la société civile soudanaise, le Conseil est le porte-parole des aspirations de millions de Soudanais. Je crois que vous avez reçu un exemplaire de la déclaration du Conseil des églises du Soudan.

Une menace réelle et imminente plane sur la sécurité de la population soudanaise et, à vrai dire, sur l'ensemble de la région. Dans moins de 90 jours, un référendum doit avoir lieu pour décider de l'avenir du Soudan. Si tout se passe bien et qu'il apporte la paix à un pays en proie à une effroyable guerre civile depuis près de 50 ans, ce sera une lueur d'espoir pour le monde entier. En revanche, si les engagements pris dans l'Accord de paix global ne sont pas respectés, et que les résultats du référendum ne sont pas un reflet crédible des aspirations de la population, le Soudan risque de replonger dans la violence et l'instabilité, ce qui se répercutera sur l'ensemble de la région.

Au fur et à mesure que le temps passe, il est de plus en plus difficile de planifier un succès ou de se préparer adéquatement à un échec. Il n'y a pas de temps à perdre. Les garants de l'Accord, les Nations unies et la communauté internationale, doivent réitérer leur volonté politique et leur engagement, non seulement jusqu'au référendum mais aussi pendant les mois et les années de transition qui suivront.

L'église du Soudan, dans son rôle de guide spirituel, est toujours restée aux côtés du peuple soudanais, en période de guerre comme en période de paix. Elle s'est toujours employée à instaurer la paix, à fournir les secours essentiels et à servir des millions de Soudanais, génération après génération, pendant que les divers acteurs de l'aide internationale se relayaient. C'est une église indigène en ce sens qu'elle partage les aspirations et les souffrances de la grande majorité de la population du Sud-Soudan ainsi qu'un grand nombre de Soudanais du Nord.

Je pourrais vous en dire beaucoup plus sur les zones frontalières et sur d'autres sujets de friction, mais vu que mon temps est limité, je n'aborderai que quelques-unes des principales demandes du Conseil des églises du Soudan et des églises canadiennes pour qui l'Église du Soudan est porteuse de paix et d'espoir.

Premièrement, il faut aider l'église du Soudan et ses partenaires internationaux, Action of Churches Together ou ACT, et Caritas, à mettre en place des services d'urgence et à instaurer un processus de réconciliation entre les citoyens afin d'atténuer la violence dans le Sud et dans les zones de transition.

De plus, il faut écouter sérieusement ce que la population soudanaise a à dire par l'entremise d'institutions comme l'Église, plutôt que de se fier uniquement aux rapports et aux analyses faits par des observateurs étrangers.

Il faut enfin, lors de la mise en place de nouveaux mécanismes de financement, prêter une oreille attentive aux organisations locales, y compris aux églises du Soudan, qui sont proches de la population et qui sont représentées par le Conseil, et leur donner un accès direct aux fonds disponibles.

C'est là la fin de ma déclaration. Merci.

● (1540)

M. John Lewis (coordonnateur du programme, Droits humains, KAIROS): Comme Jim, j'aimerais moi aussi vous remercier de nous avoir invités.

Merci, madame Deschamps, de l'invitation du Bloc Québécois.

KAIROS, comme l'a dit Jim, travaille depuis longtemps avec les églises du Soudan, avant même que n'éclate le conflit du Darfour. Nos relations avec le Conseil des églises du Soudan remontent à plus de 25 ans.

S'agissant des droits de la personne, nous nous intéressons principalement aux droits des femmes et des jeunes filles. Notre objectif est que 25 % de nos partenariats dans le monde soient conclus avec des organisations féminines. Dans le cadre de son programme actuel de promotion des droits humains, KAIROS s'engage à intensifier ses activités de recherche et de promotion en faveur des femmes, des droits humains et de l'instauration de la paix. Ainsi, nous avons lancé avec nos partenaires du Soudan l'initiative "Women of Courage", qui souligne le rôle des femmes dans la défense des droits des femmes et dans l'instauration de la paix. L'objectif de ce projet est d'élaborer des stratégies visant à éradiquer la violence contre les femmes, en s'appuyant sur des instruments internationaux comme la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Il serait souhaitable que le Canada appuie des initiatives prises par des organisations féminines du Soudan. Je sais que d'excellents représentants vous ont déjà parlé de cette dimension de la société civile. Dans le cadre de l'initiative canadienne pour la santé maternelle, les organisations féminines doivent aller encore plus loin afin de responsabiliser les Soudanaises, tout comme elles le font pour les femmes qui appartiennent à la société civile du Canada. Nous devons encourager nos partenaires du secteur des ONG à ne pas se limiter, dans le domaine de la santé maternelle, à la prestation de services, et à défendre également d'autres droits, comme ceux qui sont énoncés dans la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, à savoir l'inclusion des droits et des responsabilités des femmes dans la défense des femmes et des jeunes filles.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots au sujet du Nord-Soudan. À notre avis, on ne prête pas suffisamment attention aux problèmes de cette région. D'abord, vous savez sans doute qu'environ 1,5 million de Soudanais du Sud vivent dans le Nord. Ce sont des gens qui ont été déplacés par la guerre qui ravage le Sud depuis des décennies. Leur avenir est incertain. Nous devons encourager les dirigeants soudanais du Nord et du Sud à faire la promesse qu'ils n'expulseront pas les citoyens de l'autre camp une fois que les résultats du référendum seront connus. Des membres du gouvernement du Sud-Soudan ont annoncé il y a une heure qu'ils étaient prêts à considérer comme des citoyens les Soudanais du Nord qui vivent dans le Sud. Nous n'avons pas reçu ce genre de garanties de la part du gouvernement du Nord-Soudan. Va-t-il considérer comme des citoyens ceux qu'on appelle les IPD, les personnes déplacées sur leur propre territoire, si le référendum donne les résultats escomptés par la plupart des gens?

Quand on parle de des habitants du Nord-Soudan, on sent très nettement qu'ils craignent que, sans le Sud, leur pays ne devienne, et

ce sont leurs propres mots, « une autre Arabie Saoudite », notamment en ce qui concerne les droits des femmes. Ils redoutent que les gouvernements occidentaux — en l'occurrence les ONG occidentales — n'abandonnent le Nord au Parti du Congrès national, c'est-à-dire celui du gouvernement actuel.

Troisièmement, s'agissant du Nord, il y a des problèmes de partage des revenus du pétrole dans la région frontalière. Le Canada doit s'assurer que les deux parties s'entendent pour régler le problème de la frontière, et qu'elles parviennent à une entente sur le contrôle des revenus pétroliers. Par ailleurs, si des entreprises canadiennes veulent aller investir au Soudan après le référendum, elles doivent être conscientes des risques qu'elles courent, et elles doivent prendre garde de ne pas aggraver la situation en matière de sécurité et de droits de la personne.

● (1545)

En conclusion, j'aimerais vous dire que, pour nos partenaires au Soudan, l'important est que le référendum ait lieu à la date prévue. Il semblerait que des problèmes se posent déjà en ce qui concerne le processus d'inscription sur les listes électorales, mais il est important pour eux que le référendum ait lieu à la date prévue et qu'il soit libre, équitable et transparent.

Si le Canada veut faire quelque chose pour le Soudan après le référendum, nous l'encourageons à donner son appui aux organisations de femmes courageuses et aux autres organisations de la société civile du Soudan, au nord comme au sud.

Je vous remercie.

Le président: Merci, messieurs.

Étant donné que l'autre témoin n'est pas encore arrivé, nous allons passer aux questions des députés, et quand il arrivera, nous l'inviterons à faire sa déclaration.

Nous allons recommencer par M. Rae.

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants de KAIROS. Permettez-moi de vous dire que nous sommes très heureux de vous accueillir, vous et votre organisation, car vous faites un excellent travail au Soudan et ailleurs dans le monde.

Vos déclarations ont été extrêmement intéressantes, et ma question est toute simple : que devrait faire précisément le gouvernement canadien face à l'immense défi qui va se poser au cours des prochains mois?

À en juger par ce qui s'est produit dans divers pays, on peut raisonnablement affirmer que la partition d'un pays s'accompagne presque toujours d'importants déplacements de population, d'un regain de fanatisme religieux et d'un risque important de violence générale. Il suffit de voir ce qui s'est passé au cours des 50 dernières années pour en avoir la preuve. Le monde devrait tirer des leçons des tragédies horribles qui l'ont secoué dans les années d'après-guerre, à commencer par la partition de l'Inde et du Pakistan, qui a causé la mort de dizaines de millions de personnes dans les déplacements de population qui en ont résulté.

Dans ces circonstances, que pouvons-nous faire? Nous pouvons certes tirer des leçons de notre expérience. Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre de voir ce qui va se passer. Au contraire, nous devons nous dire qu'il faut tout faire pour empêcher que le référendum n'entraîne dans son sillage une catastrophe humanitaire et politique. Nous reconnaissons tous que le référendum est inévitable, et qu'il faut qu'il ait lieu. Personne n'en conteste la nécessité. Pour autant, les conséquences risquent d'être bien plus graves que beaucoup se l'imaginent.

Bref, que devons-nous faire, et je m'adresse à l'un ou à l'autre de nos deux témoins.

M. John Lewis: Je vais commencer.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sortons d'une réunion avec des représentants du gouvernement du Sud-Soudan qui nous ont dit que, pour ce qui est de la région d'Abyei, qui est à cheval entre le Nord et le Sud, il y aura un référendum distinct qui décidera de son avenir. Les membres de ce qu'ils appellent le GOSS, c'est-à-dire le gouvernement du Sud-Soudan — et je crois que vous allez accueillir prochainement l'un de ses représentants — ont fait le parallèle entre Abyei et le Cachemire. Votre comparaison avec l'Inde et le Pakistan est sans doute pertinente, mais elle est aussi inquiétante.

À l'heure actuelle, et c'est encourageant, on invite les Soudanais du Sud qui habitent dans le Nord à le quitter avant le référendum. À mon avis, c'est souhaitable car, vous avez tout à fait raison, nous ne savons pas ce qui se passera après le référendum. Certes, on est censé avoir une bonne idée des résultats, mais on en ignore pour l'instant les conséquences. Il y aura certainement des actes de violence, mais reste à savoir s'ils seront généralisés.

L'une des choses qu'on pourrait faire, et j'en ai brièvement parlé tout à l'heure, c'est encourager le gouvernement du Nord à considérer comme des citoyens les Soudanais du Sud qui habitent dans le Nord, si le pays opte pour la partition. Nous n'avons toujours pas cette garantie. Nous l'avons du gouvernement du Sud-Soudan, mais pas de celui du Nord-Soudan.

• (1550)

M. James Davis: Ce qu'on nous a dit très clairement, c'est de suivre de près ce qui va se passer dans le Nord. Pendant les élections nationales, le gouvernement du Sud-Soudan a dit qu'il avait environ 1,5 million de ressortissants dans le Nord. Le Parti du Congrès national a alors rétorqué que c'était faux, qu'il n'y en avait que 500 000. Aujourd'hui, ce même Parti prétend qu'il y en a 3 millions et même plus.

Le problème, c'est que s'ils simplifient la procédure pour qu'un grand nombre de gens s'inscrivent mais qu'ensuite ils leur rendent les choses difficiles pour exercer leur droit de vote, on ne pourra pas obtenir à la fois un taux de participation de 60 % et une majorité de 50 % des voix plus une. C'est ce que beaucoup de gens craignent. La consigne est donc, pour les Sudistes qui n'iront pas voter, qu'ils se trouvent au nord ou au sud, de ne pas s'inscrire sur les listes électorales.

Étant donné l'historique du Parti du congrès national, le gouvernement est un peu moins transparent, dirai-je, sur toutes ces choses. Il faut qu'il y ait des dispositifs de surveillance du référendum dans le nord, autant pour l'inscription sur les listes électorales que pour le scrutin.

Nous avons appris récemment que l'Organisation internationale pour les migrations avec été invitée à surveiller le déroulement du référendum dans le Nord, mais qu'elle avait refusé. Les Européens prendront peut-être la relève, mais il faut que la communauté

internationale exerce des pressions concertées pour que le déroulement du référendum soit adéquatement surveillé dans le Nord.

Dans la région contestée d'Abyei, il serait peut-être possible, grâce à des ressources canadiennes, d'accroître la capacité de la MINUS, la Mission des Nations unies au Soudan.

Pour le reste, il faut se préparer à des migrations massives. Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, les églises travaillent avec deux groupes internationaux : Action of Churches and Caritas. Elles font les préparatifs nécessaires, avec la société civile sur place, pour s'assurer que des secours adéquats seront disponibles.

Enfin, comme l'a dit John, pour renforcer l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, le Canada pourrait envisager d'augmenter le nombre de femmes dans la police militaire qu'il détache auprès de la MINUS. Ça pourrait se faire non seulement au Congo, mais aussi au Soudan.

Je vais en rester là pour l'instant.

Le président: Merci.

Le Dr Patry a une petite question, et ensuite je donnerai la parole à M. Malok pour qu'il puisse faire une déclaration liminaire.

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Nous comprenons pourquoi il y a un référendum dans le Nord et dans le Sud. Mais nous avons appris qu'il y avait aussi une consultation populaire dans la province du Nil Bleu et dans le Sud-Kordofan.

Quel est l'objectif de ces deux...? Ce ne sont pas des référenda, puisqu'il n'est pas question d'autodétermination. Il s'agit plutôt des aspirations de la population. Quels sont les objectifs de ces deux consultations? Pourquoi organise-t-on des référenda dans ces deux provinces?

M. James Davis: Au moment de signer l'accord de Naivasha en 2005, ils se sont retrouvés dans une impasse. Tout ce que le Nord a pu concéder, c'est qu'il y ait des consultations populaires.

Ce que ça signifie n'est pas tout à fait clair. Je sais que, d'après le Conseil des églises du Soudan, cela ne répond probablement pas à toutes les aspirations de la majorité des habitants du Sud-Kordofan et du Nil Bleu. Mais c'était un compromis nécessaire à la signature de l'accord. C'est là la véritable raison...

Le Conseil des églises du Soudan et le reste de la société civile du Sud-Soudan estiment qu'il est inapproprié de faire des élections dans la région du Nil Bleu. Il est possible de faire des consultations populaires, mais seul le législateur doit en prendre la décision. On voit déjà que tout le processus est faussé dès le départ.

Dans la province du Sud-Kordofan, les préparatifs avancent très lentement. Ils n'ont pas encore élu les représentants qui vont voter après la consultation populaire. La situation est donc difficile.

● (1555)

Le président: Merci, docteur Patry et monsieur Rae.

Monsieur Malok, je vous remercie d'avoir remanié votre emploi du temps pour comparaître un peu plus tôt, ce qui arrange notre Comité. Je vous invite à faire votre déclaration liminaire maintenant.

M. Malok représente le gouvernement du Sud-Soudan et est attaché de liaison principal.

Je vous souhaite la bienvenue parmi nous aujourd'hui. Vous avez la parole. Nous allons vous laisser faire votre déclaration, après quoi vous pourrez répondre aux questions des députés.

M. Joseph Malok (attaché de liaison principal, Bureau de liaison pour Ottawa, Gouvernement du Sud-Soudan): Merci beaucoup.

Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant votre Comité.

J'ai préparé une déclaration, mais je ne sais pas si vous préférez que je réponde aux questions qui ont déjà été posées ou que je fasse ma déclaration liminaire.

Le président: Si vous avez quelque chose à dire au sujet des questions qui ont été posées, allez-y, mais nous aimerions bien entendre votre déclaration liminaire.

M. Joseph Malok: Bien. J'y reviendrai donc plus tard.

J'espère que la greffière vous a remis le document.

Le président: Il faut le faire traduire avant de l'envoyer à tous les membres du Comité.

M. Joseph Malok: Bien.

Monsieur le président, mesdames et messieurs qui êtes membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, je tiens à vous remercier de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui. C'est un honneur pour moi de vous parler de l'impact du référendum sur l'avenir du Soudan.

L'Accord de paix global qui a été signé le 9 janvier 2005 prévoyait la création d'un gouvernement autonome du Sud-Soudan, le GOSS, au sein d'un Soudan uni. L'article 46, qui est l'un des articles les plus importants de la constitution intérimaire du gouvernement du Sud-Soudan, prévoit la création de bureaux de liaison à l'étranger et en définit le mandat. Cet article confère également au gouvernement du Sud-Soudan, le GOSS, le droit de créer des bureaux de liaison, afin d'établir, de développer et d'entretenir de bonnes relations bilatérales et multilatérales ainsi que des relations de coopération avec des gouvernements étrangers et avec des organisations et des associations non gouvernementales étrangères, à des fins mutuellement bénéfiques, dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la culture, des sports, de l'éducation, du crédit, des prêts, des subventions, de l'assistance technique et d'autres secteurs de coopération dans le développement, entre le gouvernement du Sud-Soudan et ces pays.

En qualité d'attaché de liaison principal du GOSS à Ottawa, j'ai pour responsabilité de défendre, auprès du gouvernement canadien, et au nom du peuple et du gouvernement du Sud-Soudan, les dossiers bilatéraux et les dossiers de développement qui nous concernent, et de tenir le gouvernement canadien informé des progrès et des difficultés relatifs à l'application de l'Accord.

Le référendum pour l'autodétermination des peuples du Sud-Soudan et de la région d'Abyei est une consultation nationale qui aura un impact considérable sur l'avenir du Soudan en tant que pays. L'autodétermination est un principe universel que le gouvernement

du Sud-Soudan a accepté, à Nairobi, au Kenya, en 2005, pour mettre fin à la guerre entre le Nord et le Sud, après de longues et difficiles négociations qui ont reçu l'appui généreux des pays de l'Intergovernmental Agency for Development et de la communauté internationale, y compris le gouvernement canadien. Nous vous en remercions.

Lors des négociations au Kenya, le Parti du congrès national, le NCP, a préféré la voie de l'autodétermination à la laïcité, pour les raisons qui sont les siennes. L'Accord offrait aux parties deux options pendant la période intérimaire de six ans. Premièrement, l'unité du Soudan devra être rendue attrayante à la population du Sud-Soudan par le gouvernement du Nord, qui est dominé par le NCP. Deuxièmement, au bout de six ans, la population du Sud-Soudan décidera, en vertu de son droit démocratique, de confirmer le bien-fondé de l'unité actuelle du Soudan, si elle en a été convaincue, ou de former son propre pays par voie de référendum.

La question est la suivante : comment en sommes-nous arrivés à un référendum sur l'autodétermination pour la population du Sud-Soudan et de l'Abyei?

Mesdames et messieurs, le Soudan est indépendant depuis 55 ans et il est en guerre avec lui-même depuis 40 ans. Depuis 22 ans, le motif de la guerre dans le Sud-Soudan est l'unité du Soudan, un Soudan laïque et démocratique, où il n'y a pas de place pour la religion au gouvernement; où la citoyenneté n'est pas définie par la couleur de la peau, les croyances religieuses ou la région; où la justice, l'égalité et la coexistence pacifique sont l'expression de la volonté du gouvernement; où la richesse nationale est partagée équitablement; et où les projets de développement sont répartis équitablement entre toutes les régions du pays. Dans le Soudan actuel, tout ça n'est encore qu'un rêve.

● (1600)

Le président du gouvernement du Sud-Soudan, son excellence le général Salva Kiir Mayardit, est prêt à tenir le référendum à la date prévue par l'Accord de paix global. Il a déjà créé un groupe de travail pour le référendum dans le Sud-Soudan, lequel est présidé par le vice-président du gouvernement du Sud-Soudan, M. Riak Machar, et dont le rôle est de préparer la population du Sud-Soudan à participer au référendum.

Ce groupe de travail a créé des équipes de négociation post-référendaires pour régler les questions de nationalité, de frontière entre le Nord et le Sud, de dette nationale, de biens nationaux, d'accords internationaux, de revenus pétroliers, etc. Encore ce mois-ci, étant donné l'importance pour le gouvernement du Sud-Soudan que le référendum se déroule de façon pacifique, le président a proposé un dialogue Sud-Sud avec tous les partis politiques du Sud-Soudan pour essayer de trouver un terrain d'entente.

Il a également accordé un pardon présidentiel à tous ceux qui se sont rebellés contre le gouvernement du Sud-Soudan à la suite des élections générales d'avril 2010, pardon qui a été bien accueilli. Le gouvernement estimait en effet que, dans la perspective du référendum, il fallait que la population du Sud-Soudan forme un bloc uni.

Le NCP n'a pas bien réagi à la demande concernant la tenue d'un référendum pacifique. La frontière entre le Nord et le Sud-Soudan aurait dû être tracée il y a deux ans, mais il n'y a toujours rien de décidé. La frontière de 1956 est connue des deux parties, et c'est la raison pour laquelle le recensement de 2008 et les élections générales de 2010 se sont déroulés sans frontières. Le gouvernement du Sud-Soudan estime que le référendum peut lui aussi se dérouler en l'absence de frontières physiques.

L'inscription des électeurs sur les listes électorales aurait dû être terminée il y a trois mois, mais au moment où nous nous parlons, l'inscription n'est prévue que pour le 14 novembre. Le gouvernement du Sud-Soudan estime que la négociation devrait permettre de régler toute question en suspens après le référendum, mais il fait appel à la communauté internationale, et au Canada en particulier, pour aider les deux parties pendant cette négociation.

En ce qui concerne la région d'Abyei, la Cour internationale a déterminé clairement en 2009 à qui cette région appartenait. Le NCP a accepté cette décision mais a refusé de l'appliquer. En ce moment même, la frontière de l'Abyei n'a toujours pas été tracée et la commission référendaire n'a toujours pas été créée. La communauté internationale, et le Canada en particulier, doivent exercer des pressions politiques à la fois sur le NCP et sur le Mouvement populaire de libération du Soudan, le SPLM, pour que le référendum dans la région d'Abyei ait lieu en même temps que le référendum dans le Sud-Soudan. Le gouvernement du Sud-Soudan et la communauté internationale ne tiennent pas à ce que l'Abyei devienne un point chaud dans les années à venir.

Quel impact le référendum dans le Sud-Soudan va-t-il avoir sur les consultations populaires dans les provinces des NubaMountains, du Nil Bleu et du Darfour?

Mesdames et messieurs, le gouvernement du Sud-Soudan et le SPLM ont déclaré dans plusieurs assemblées publiques que les consultations populaires qui allaient avoir lieu dans ces deux régions étaient très importantes pour les habitants et que ces derniers devaient décider si les arrangements actuels leur convenaient. Ces consultations vont être menées par les députés des assemblées législatives des États, l'objectif étant de donner aux citoyens plus de pouvoir et de les faire participer au processus de décision.

• (1605)

La question du Darfour est complètement différente de celle du Sud-Soudan et de l'Abyei, même s'il y a des ressemblances dans la façon dont la guerre y est menée. Les habitants du Sud-Soudan sont sympathiques à la cause des habitants du Darfour.

Son excellence Salva Kiir Mayardit, président du gouvernement du Sud-Soudan et président du SPLM, a déclaré publiquement qu'il était prêt à contribuer au processus de médiation, mais son offre a été rejetée par le NCP.

Nous espérons que le gouvernement du Soudan s'inspirera de l'Accord de paix global pour résoudre le problème du Darfour.

Le conflit du Darfour se résume à un problème d'inégalité aux niveaux du développement, de la représentation politique, de la participation aux décisions au centre, et de l'accès aux ressources et aux richesses nationales. Le gouvernement du Sud-Soudan va continuer de prôner la paix au Darfour, même si les habitants du Sud-Soudan décident par référendum d'avoir leur propre pays. C'est en effet dans l'intérêt du gouvernement du Sud-Soudan d'avoir un voisin viable au nord.

Tout récemment, le Soudan a reçu l'attention de nombreux gouvernements, à en juger par la rencontre à haut niveau qui a eu

lieu sur le Soudan à New York, au siège de l'ONU, et qui avait été convoquée par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. Lors de cette réunion, la communauté internationale, et le Canada en particulier, a affirmé clairement que le référendum était une composante très importante de l'Accord de paix global, et que la date prévue ne saurait souffrir aucun retard.

Qu'est-ce que le Canada et la communauté internationale peuvent faire de plus pour que les résultats du référendum soient crédibles? Mesdames et messieurs, nous estimons que le Canada et la communauté internationale doivent dépêcher des représentants pour s'assurer que le processus électoral se déroule sans heurts dans le nord et dans le sud du Soudan. Nous savons que le Canada préside un fonds commun auquel participent d'autres pays pour la tenue du référendum. Nous savons également que le Canada a préparé toute une bibliographie en vue des négociations post-référendaires. Enfin, nous savons que l'ACDI joue un rôle de chef de file dans les programmes de développement humanitaire au Sud-Soudan et dans l'Abyei.

Pour autant, nous serions ravis que le Canada ne se limite pas à l'aide humanitaire et qu'il joue pleinement son rôle de puissance intermédiaire et d'honnête intercesseur pour encourager les parties à négocier de bonne foi, au nom de la paix dans la région. Si le référendum est retardé ou si les résultats en sont contestés, les conséquences seront graves, non seulement pour les habitants du Sud-Soudan mais pour toute la région, d'autant plus que les anciens rebelles ougandais de la LRA — l'Armée de résistance du Seigneur — menacent toujours certaines régions du Sud-Soudan, la République démocratique du Congo, le Centrafrique et maintenant le Darfour.

Le président du Soudan, le général Omar Hassan al-Bashir, a déclaré publiquement qu'il sera le premier à respecter la volonté de la population du Sud-Soudan si elle vote pour la séparation d'avec le Nord. Il devra donc rendre des comptes à cette dernière et à la communauté internationale si la violence éclate parce que les résultats du référendum sont contestés. Le président du gouvernement et la population du Sud-Soudan ont affirmé clairement, lors de nombreuses assemblées publiques, qu'ils accepteront les résultats du référendum si la population du Sud-Soudan opte pour l'unité plutôt que pour la séparation. Nous attendons que le Nord en fasse autant, même si les échos qui nous parviennent vont dans le sens contraire.

Il y a bien sûr les cyniques qui prétendent que le Soudan est comme un couple marié qui se déchire avant un divorce. Nous redoutons la violence, mais pour nous, le Soudan est comme une mère qui donne naissance à deux jumeaux. Lorsque les douleurs de l'accouchement seront terminées, les deux enfants pourront grandir et devenir amis.

• (1610)

Merci de m'avoir invité à ces audiences importantes.

Le président: Merci, monsieur Malok, et merci encore d'avoir modifié votre emploi du temps.

Nous allons reprendre le tour des questions, et je vais donner la parole à mon ami, M. Dorion.

Vous avez sept minutes.

[Français]

M. Jean Dorion (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ): Merci, monsieur le président.

Merci, MM. Malok, Davis et Lewis d'être présents parmi nous.

Monsieur Malok, vous avez parlé du Darfour et même de la sympathie que les habitants du Soudan méridional éprouvaient pour le peuple du Darfour.

Y a-t-il d'éventuels projets d'union de ces territoires? Sinon, pourquoi n'y en a-t-il pas? Qu'ont en commun le Darfour et le Soudan méridional? Pourquoi sont-ils séparés? Ils mènent des combats séparés et ne font pas l'objet du même traitement par les instances internationales en ce qui concerne leur statut politique.

•(1615)

[Traduction]

M. Joseph Malok: Je vous remercie de vos questions.

Il y a des similitudes entre le Darfour et le Sud-Soudan dans la façon dont la guerre a été menée. Les aspirations de la population du Darfour sont différentes de celles de la population du Sud-Soudan, mais elles ont une chose en commun : l'inégalité face au développement et l'inégalité d'accès au pouvoir central. Voilà ce qu'elles ont en commun.

Comme vous le savez, la guerre au Sud-Soudan a commencé il y a longtemps, en 1955. La population de la région voulait un État laïque au Soudan, pour que tout le monde ait accès au pouvoir et à la richesse, et pour que le pays ne soit pas dirigé par des religieux. C'est ce que réclamait la population du Sud-Soudan.

Historiquement, le peuple du Sud-Soudan s'est battu contre lui-même : certains réclamaient la partition du Sud, mais la majorité continuait de lutter pour un Soudan uni, et nous avons échoué parce que le gouvernement du centre ne nous a pas aidés.

[Français]

M. Jean Dorion: Je vais céder la parole à ma collègue Mme Deschamps.

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir à la question des femmes. Nous savons que dans les pays en conflit, les femmes sont souvent les plus touchées. Elles sont victimes d'abus et de violence sexuelle. Souvent, ces atrocités et ces gestes abominables restent impunis. Notre comité a eu le privilège de recevoir Mme Zaynab El Sawi qui nous a rencontrés de façon informelle puisque le comité n'était pas encore fonctionnel. Elle nous a vraiment interpellés et nous a indiqué que la société civile — vous avez même parlé de l'Église soudanaise — ne faisait pas partie du processus de la mise en œuvre de l'accord de paix. J'aimerais savoir pourquoi c'est ainsi.

De plus, fondamentalement, les femmes du Sud et du Nord, malgré leurs différends, se sont solidarisées et ont proposé des solutions à la veille de la tenue du référendum de janvier prochain. Par contre, elles ne sont pas soutenues, elles n'ont pas de moyens. Le gouvernement canadien pourrait, de façon plus intense, appuyer ces femmes.

Finalement, j'avais une autre question. Il s'agit d'un commentaire sur ce nous a dit que Mme El Sawi. Elle nous a dit, au sujet du référendum, que les femmes vont encore être les plus perdantes. Pourquoi seront-elles les plus fortement touchées, meurtries, amoindries lors de ce processus référendaire?

M. John Lewis: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Je vais vous répondre en anglais.

J'ai lu le témoignage de Mme El Sawi. Je connais assez bien Zaynab et certaines organisations de femmes qui travaillent au Soudan, et ce qu'elles ont à dire est toujours très percutant.

Les problèmes auxquels font face les Soudanaises sont énormes, au nord comme au sud. Au nord, comme vous le savez, il y a des problèmes au niveau juridique, et je crois que Mme El Sawi y a fait allusion.

Sans vouloir trop insister là-dessus, je voudrais dire que dans le Sud, il y a encore des traditions qui entravent la participation des femmes. Elles sont souvent mises à l'écart, à une table séparée, pendant les négociations de paix. Et c'est une fois qu'elles sont mises à l'écart que les négociations sérieuses commencent.

Cela fait 10 ans que la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies a été signée. Le 31 octobre exactement. La résolution prévoyait notamment que chaque partie signataire devait élaborer un plan d'action national pour faire progresser la participation des femmes à l'instauration de la paix.

Le Canada vient de publier son plan d'action national, que je vous encourage tous à lire. C'est un bon plan, qui est assorti de lignes directrices et d'indicateurs que nous sommes tous invités à respecter non seulement pour endiguer la violence contre les femmes mais aussi pour permettre aux femmes et aux organisations féminines de participer à toutes les étapes des négociations de paix.

Jim a fait une excellente recommandation, qui découle directement du plan d'action national, à savoir que les États membres devrait inclure le maximum de femmes dans les missions de maintien de la paix et les missions à l'étranger, même les missions humanitaires. Nous avons parlé tout à l'heure des forces de police détachées auprès des Nations unies. Cela s'est déjà fait dans d'autres pays d'Afrique, avec certains résultats.

Il y a beaucoup de choses, dans le plan d'action, qu'on pourrait faire mieux. Au cours des cinq ou six dernières années, KAIROS s'est occupé, avec ses partenaires, de dispenser de la formation en droits humains auprès de divers gouvernements, et précisément auprès du gouvernement du Sud-Soudan en ce qui concerne les droits des femmes. Nous avons l'intention de continuer. C'est du travail à long terme. Il y a des organisations féminines remarquables qui ont besoin de notre appui, et nous essayons de faire tout ce que nous pouvons.

Je n'entrerai pas dans les détails du plan d'action, mais il contient des idées excellentes, et je parle du plan qui a été annoncé il y a quelques semaines. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site Web des Affaires étrangères. Il contient vraiment de très bonnes idées. Il ne s'agit pas seulement de lutter contre la violence contre les femmes mais aussi de donner aux femmes les moyens de se prendre en main.

•(1620)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant nous tourner vers l'autre côté de la table.

La parole est à M. Obhrai.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Comme vous le savez, je suis le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, et je suis donc tout à fait au courant des mesures que le gouvernement a prises. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Malok à de nombreuses reprises.

J'aimerais simplement faire le point sur les autres mesures qui ont été prises dans le cadre de la rencontre importante qui a eu lieu aux Nations unies et à laquelle le ministre Cannon était lui-même présent. Bon nombre des problèmes que vous avez soulevés y ont été abordés, mais je vais laisser à mes collègues le soin de vous poser des questions à ce sujet.

Je me suis rendu au Nigéria à l'occasion des célébrations pour l'indépendance, et j'y ai rencontré le secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique, l'Américain Carson. Nous avons même pris le petit-déjeuner ensemble.

C'est d'ailleurs grâce à ça que j'ai échappé, à 15 minutes près, à l'explosion d'une bombe qui avait été placée dans la voiture. Sinon, il y aurait eu une élection partielle à Calgary-Est. J'y ai donc échappé, à 15 minutes près, parce que j'étais en train de petit-déjeuner avec M. Carson, rencontre qui par ailleurs a été intéressante...

C'est vrai, et j'ai ensuite raté le bus du président, ce qui m'a obligé à traverser la rue où il y avait les deux voitures piégées.

Le gouvernement du Soudan s'est dit très préoccupé par la situation, sachant qu'il lui faut respecter toutes les exigences dont vous avez parlé au sujet de la date du référendum. Comme vous le savez, M. Bashir ne peut pas être présent en raison des mandats lancés contre lui par la CPI, et c'est donc M. Taha, le vice-président, qui s'occupe de tout cela.

Comme vous l'avez dit, la difficulté est de veiller à ce que le gouvernement du Soudan organise son référendum à la date prévue. Dans cette optique, tous les ministres présents ont rédigé une très longue lettre, que j'ai remise à M. Taha, pour lui faire part de nos inquiétudes si le référendum n'a pas lieu à la date prévue. La lettre était très claire à ce sujet et indiquait, en termes non équivoques, que le gouvernement du Soudan devait respecter les engagements qu'il avait pris dans le cadre de l'Accord.

Nous allons continuer de surveiller la situation. Le gouvernement du Canada s'y est engagé. Nous avons notamment formé des gens du Nord et du Sud du Soudan pour qu'ils servent d'experts référendaires. Comme vous le savez, le référendum doit être tout à fait transparent, sinon le Nord en profitera pour dire qu'il ne respecte pas les modalités de l'Accord.

Je tenais simplement à vous dire que nous sommes bien conscients de tous ces problèmes, nous c'est-à-dire le gouvernement du Canada et la communauté internationale.

Je vais m'arrêter là pour laisser la parole à mes collègues, car je crois qu'ils ont des questions très pointues à poser.

• (1625)

Le président: Monsieur Lunney, vous avez fait 4 ou 5 minutes.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Merci beaucoup. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Je sais que la situation au Soudan est difficile. Pour bien comprendre les problèmes que pose le référendum, j'aimerais vous nous donniez certaines informations. Quelle est la population du Sud-Soudan, comparée à celle de l'ensemble du Soudan?

M. Malok pourrait peut-être me répondre.

M. Joseph Malok: Selon le recensement de 2008, la population du Sud-Soudan n'était plus que de 8,2 millions de dollars, mais ce chiffre est contesté par le SPLM et par le gouvernement du Sud-Soudan, par tout le monde en fait.

M. James Lunney: Quelle est la population de l'ensemble du Soudan tel qu'il existe actuellement, en théorie du moins? Quelle est la population du Nord-Soudan?

M. Joseph Malok: Les Nations unies dénombrent environ 16 millions d'habitants dans le Sud-Soudan.

M. James Lunney: Et dans le Nord?

M. Joseph Malok: C'est très difficile à dire. On ne sait jamais quel est le vrai chiffre, mais on parle de 21 ou de 22 millions d'habitants.

M. James Lunney: En ce moment, si j'ai bien compris, c'est la période d'inscription sur les listes électorales. Pourriez-vous me donner une idée du nombre de personnes qui sont déjà inscrites dans le Sud, à l'heure où je vous parle?

M. Joseph Malok: Le processus d'inscription n'a pas encore commencé. Il ne commencera que le 14 novembre.

M. James Lunney: Il y a certainement de gros problèmes de logistique pour inscrire autant de gens et pour les informer sur la façon dont ça va se passer.

J'aimerais vous poser une question au sujet des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, car je crois qu'il y en a beaucoup. Nous nous attendions à ce qu'un grand nombre de personnes qui avaient été déplacées retournent au Sud-Soudan pour se faire inscrire sur les listes et pour voter. Savez-vous si cette migration a commencé? Où en est-on exactement?

M. Joseph Malok: Récemment, le gouvernement du Sud-Soudan, par l'entremise du ministre de Affaires humanitaires, a demandé l'aide de la communauté internationale pour ramener des personnes déplacées de Khartoum au Sud-Soudan. C'est en cours. En fait, ils ont commencé aujourd'hui à les ramener au Sud-Soudan en bus, en train et en bateau, jusqu'à des endroits comme le Haut-Nil et Equatoria.

M. James Lunney: J'aimerais également savoir comment vous déterminez la citoyenneté, car vous avez des peuples nomades qui ne sont pas sûrs de leur propre citoyenneté.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur Malok, que, selon le gouvernement du Soudan, le référendum peut fort bien se dérouler même si le tracé des frontières n'est pas finalisé. J'en reviens à la question de la détermination de la citoyenneté... Le chiffre que j'ai est-il exact? Pour gagner le référendum, il vous faut bien 50 % des voix plus une des électeurs inscrits, n'est-ce pas?

• (1630)

M. Joseph Malok: Il nous faut un taux de participation de 60 % des électeurs inscrits. Ensuite, c'est l'option qui rallie 50 % des voix exprimées plus une qui remporte le référendum.

M. James Lunney: Pour gagner le référendum, il vous faut donc un taux de participation de 60 %, et ensuite 50 % des voix exprimées plus une.

M. Joseph Malok: C'est exact.

M. James Lunney: Bien.

Au niveau de la sécurité, que peuvent faire les forces de la MINUS ou de la MINUAD, c'est-à-dire les forces de l'ONU qui sont présentes pour essayer de maintenir...? A-t-on demandé à nos forces des Nations unies de participer au maintien de la sécurité, surtout dans les zones frontalières?

M. Joseph Malok: C'est un problème car le Parti du congrès national est en train d'accroître sa présence militaire le long de la frontière entre le Nord et le Sud, notamment dans les régions pétrolières et autres. Le mois dernier, lors de la visite du Conseil de sécurité à Juba, le président du gouvernement du Sud-Soudan a demandé officiellement à ce Conseil de déployer des forces le long de la frontière nord-sud.

M. Deepak Obhrai: Mais le gouvernement du Soudan s'y est opposé.

M. Joseph Malok: Bien sûr, il dit toujours non à tout.

Le président: Très bien, nous allons en rester là.

Je vais donner la parole à M. Dewar, ce qui mettra un terme au premier tour de questions; nous entamerons ensuite un deuxième tour.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Merci, monsieur le président, et merci aussi à nos invités.

J'aimerais commencer par poser une question au sujet d'Abyei et des pourparlers d'Addis. C'est bien sûr l'ex-président Mbeki qui supervise ce processus, mais j'ai appris que, pas plus tard qu'hier, les pourparlers avaient été suspendus.

Cela m'inquiète, car d'un côté, nous avons le Nord qui s'engage à respecter le calendrier référendaire, mais étant donné que la question d'Abyei n'est toujours pas réglée et que les pourparlers ont été suspendus hier, il va bien falloir exercer des pressions pour que ces pourparlers reprennent.

Pensez-vous, monsieur Malok et éventuellement les autres témoins, que le Canada pourrait jouer un rôle à cet égard en appuyant M. Mbeki et les autres pour que les deux parties reviennent à la table des discussions? D'après ce que j'ai entendu, ces pourparlers ont été suspendus indéfiniment. Est-ce bien le cas?

Deuxièmement, pensez-vous que le Canada puisse faire quelque chose pour ramener les deux parties à la table?

M. Joseph Malok: Bien sûr, le Canada peut jouer un rôle important entre le Nord et le Sud, car il est respecté et il sait faire preuve de leadership. Le Canada n'a pas d'ambitions personnelles dans le Nord ou dans le Sud. Son seul objectif est le maintien de la paix dans l'ensemble du Soudan. Le Canada peut également exercer des pressions sur les deux parties, le Parti du congrès national (NCP) et le Mouvement de libération du Soudan (SPLM), pour qu'elles continuent de négocier de bonne foi.

De plus, le Canada sait ce qu'est un référendum, il y en a eu au Québec. Il pourrait donc faire profiter la population du Soudan de son expérience.

M. Paul Dewar: On devrait peut-être envisager d'en faire une recommandation, car c'est précisément ce que nous cherchons à faire : recommander au gouvernement des interventions positives pour vous.

M. Obhrai va pouvoir marquer ce jour d'une pierre blanche, car je voudrais le féliciter publiquement, lui et son gouvernement, de ce qu'ils ont fait pour élaborer un plan d'action dans le cadre de la Résolution 1325. Le NPD avait proposé une motion pour qu'on examine cette question — il y a plus de deux ans, et à nouveau l'an dernier — et, surprise, le plan d'action a été préparé. C'est une excellente chose.

C'est donc à nous de prendre l'initiative, puisque nos témoins ont mentionné que le Canada pourrait participer à la mise en oeuvre du plan d'action. J'aimerais signaler à mes collègues du Comité que ce plan d'action mérite d'être lu.

J'aimerais maintenant demander, à M. Lewis ou à M. Davis, s'il existe une liste des groupes de femmes avec lesquels notre gouvernement pourrait travailler pour appuyer les efforts de mise en oeuvre de la Résolution 1325 au Soudan. Pourriez-vous nous fournir cette liste, car ça nous serait extrêmement utile?

Savez-vous si certains des groupes avec lesquels vous travaillez pourraient nous aider à mettre en oeuvre, sur le terrain, le plan d'action de la Résolution 1325?

• (1635)

M. John Lewis: Je peux certainement vous donner les noms des organisations avec lesquelles nous travaillons. Justement, dans le cadre de notre initiative "Women of Courage", nous essayons de faire l'inventaire des besoins des organisations féminines qui oeuvrent dans les zones de conflit, notamment au Soudan et au Congo. Au Soudan, nous travaillons avec trois ou quatre groupes de femmes différents, et je suis prêt à vous en faire parvenir les noms, car je ne les ai pas en tête.

Il y a également, au sein du Conseil des églises du Soudan, un groupe de femmes qui est le partenaire direct de KAIROS et avec qui nous travaillons en étroite collaboration.

M. Paul Dewar: Je vous remercie d'avance de transmettre ces noms à notre Comité, pour que nous nous en servions dans nos recommandations.

Un grand nombre de dirigeants du monde entier se sont rendus au Soudan. Il y a eu le président de la Russie, et le sénateur John Kerry récemment. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait que des représentants canadiens de haut niveau, que ce soit le ministre ou même le premier ministre, se rendent dans cette région pour apporter leur appui au référendum et à tout le processus, afin de donner un peu de poids à ce que nous estimons être un exercice crucial? Les gens se rendent compte, je crois, que si le référendum ne se passe pas bien, on assistera à une autre catastrophe humanitaire dans la région, comme celle des années 1990 et peut-être même pire, de par son ampleur.

Le Canada pourrait-il faire autre chose pour mieux affirmer sa présence et mieux faire connaître ses préoccupations? Faudrait-il qu'un de ses représentants éminents, le ministre des Affaires étrangères par exemple, se rende sur place?

M. Joseph Malok: Je vous remercie de cette suggestion. Je crois qu'en 2008, l'ancien ministre de Affaires étrangères, M. Bernier, et l'honorable Deepak, se sont rendus au Soudan et notamment à Juba, et que cette visite a eu un impact très positif.

Je pense que le Soudan verrait d'un très bon oeil qu'un représentant éminent du Canada lui fasse la proposition de s'y rendre.

M. Paul Dewar: À propos des visites du président russe et d'autres personnalités, je n'ai rien entendu à ce sujet mais j'aimerais savoir ce que vous pensez de la question de la radiation de la dette, et quand cela devrait se faire.

Premièrement, est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez, dans le but de maintenir la paix et la stabilité? Et si la radiation de la dette est cruciale, quand devrait-elle se faire?

M. Joseph Malok: Le problème de la dette est assurément un très grave problème. À l'heure actuelle, la dette du Soudan s'élève à 36 milliards de dollars américains. La majeure partie de cette dette a été contractée par le gouvernement national de Khartoum, mais maintenant, il veut la diviser avec le Sud.

Au Sud-Soudan, les gens estiment que cet argent a été emprunté pour acheter des armements très sophistiqués pour tuer des compatriotes au Sud-Soudan. Alors ils ne voient pas pourquoi ils paieraient pour du matériel qui a en fait servi à tuer leurs compatriotes. Ce n'est donc pas acceptable.

Mais dans l'intérêt de la paix, on trouvera bien le moyen de négocier et de régler toute cette affaire. Tout est possible du moment qu'il y a la volonté politique de négocier la question de la dette. Il faudrait savoir à quoi précisément cet argent a servi.

M. Paul Dewar: Pour terminer, étant donné que nous parlons de négociations, j'aimerais savoir s'il y a du nouveau au sujet des négociations de Doha, qui portent sur le Darfour?

• (1640)

M. Joseph Malok: Je ne peux rien vous dire là-dessus.

M. Paul Dewar: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons entamer un second tour de questions, à raison de cinq minutes chacun.

Je vais commencer par M. Van Kesteren.

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC): Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Je suis allé sur Google pour en savoir un peu plus sur l'historique de la situation, car c'est une période que je ne connais pas très bien...

Si je me souviens bien, vous avez acquis votre indépendance en 1956, et même peut-être avant. Mais dans les années 1980, vous avez connu la guerre civile. Est-ce l'Éthiopie qui l'avaient provoquée?

Dans les années 1980, lorsque la Corne de l'Afrique était sous l'influence soviétique, y avait-il un mouvement dont l'objectif était d'exporter la révolution au Soudan?

Est-ce que je me trompe?

M. Joseph Malok: Il n'y avait aucun lien entre ce qui se passait sur la scène internationale et la situation au Sud-Soudan. C'est en 1947 que la guerre a éclaté au Sud-Soudan. Ensuite, c'est en 1955

qu'est né le premier mouvement de guérilla du Sud-Soudan contre l'armée du Nord.

Il n'y a donc absolument aucun lien avec l'Éthiopie, qui n'était nullement en cause. Au contraire, l'Éthiopie fut l'un des premiers pays à accepter des réfugiés du Sud-Soudan.

M. Dave Van Kesteren: Donc, à l'époque des Soviétiques, ces derniers n'exerçaient aucune influence au Soudan.

M. Joseph Malok: Aucune.

M. Dave Van Kesteren: C'était donc essentiellement une lutte de pouvoir entre le Nord et le Sud, c'est bien cela?

M. Joseph Malok: En fait, ce n'était pas une lutte de pouvoir étant donné que le Sud-Soudan n'a jamais eu son mot à dire dans la gestion du pays depuis l'indépendance. Si la guerre a éclaté, c'est parce que le Sud-Soudan revendiquait sa juste part dans le développement et la gestion du pays. La population du Sud-Soudan ne voulait pas faire la guerre simplement pour avoir du pouvoir.

M. Dave Van Kesteren: Bien.

La population du Darfour est-elle surtout arabe ou plutôt tribale?

M. Joseph Malok: Sur le plan ethnique, 90 % des habitants du Darfour sont africains; sur le plan religieux, 99 ou 100 % sont musulmans.

M. Dave Van Kesteren: Je vais vous poser une dernière question, encore une fois sur le Sud. J'ai lu qu'environ 5 % des habitants du Sud étaient chrétiens; est-ce vrai?

M. Joseph Malok: Au sud ou au nord?

M. Dave Van Kesteren: Au sud.

M. Joseph Malok: Au sud, la majorité des habitants sont chrétiens; le deuxième groupe le plus important est celui des animistes. Quant aux musulmans, je n'ai pas le chiffre exact car il est difficile de dire qui pratique telle ou telle religion, mais nous nous respectons tous. Les musulmans ne représentent pas un pourcentage très élevé.

M. Dave Van Kesteren: Si je vous pose la question, c'est parce que j'ai l'impression qu'il y a une sorte de vacance du pouvoir. Les Américains ont abandonné une bonne partie de l'Afrique... Est-ce qu'ils sont remplacés par la Chine? La Chine est-elle actuellement très présente dans le secteur de l'exploitation pétrolière?

J'ai entendu dire que les Chinois étaient en train d'acheter des terrains au Soudan. Si c'est vrai, est-ce dans le Nord ou dans le Sud, ou dans les deux?

M. Joseph Malok: Je ne sais rien des transactions foncières qui se font dans le Sud-Soudan. Je ne sais pas non plus très bien ce qui se passe dans le Nord. Mais je sais que les Chinois font des affaires dans le Nord [*inaudible*]... plus que dans le Sud.

M. Dave Van Kesteren: Au sud aussi, donc.

M. Joseph Malok: Pas vraiment, car à l'heure actuelle, il n'y aucun lien direct entre la Chine et le Sud-Soudan. Il n'y a pas de négociations en cours. Si le Sud-Soudan devient un État distinct, les Chinois voudront savoir ce qu'il adviendra de leurs activités économiques au Soudan.

• (1645)

M. Dave Van Kesteren: Pour terminer, j'aimerais savoir s'il y a toujours une présence américaine dans le Sud ou s'ils se sont complètement retirés.

M. Joseph Malok: Pourriez-vous répéter votre question?

M. Dave Van Kesteren: Les Américains exercent-ils encore une influence politique dans le Sud, ou bien se sont-ils pratiquement retirés?

M. Joseph Malok: Les Américains essaient de contribuer au processus de paix dans le Sud-Soudan et au Soudan en général. Ils n'aident pas une partie plutôt qu'une autre.

Une voix: Merci...

Le président: C'est bien d'essayer, mais il ne vous reste plus de temps. J'inscris votre nom pour le tour suivant. Vous ne pouvez pas partager du temps que vous n'avez pas.

Je vais maintenant donner la parole à M. Pearson, pour cinq minutes.

M. Glen Pearson (London-Centre-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais poser deux questions aux représentants de KAIROS : une sur le Nord, et l'autre sur le Sud.

Pour ce qui est du Sud, l'Accord de paix global prévoyait que les différents pays garants devaient lui apporter leur aide dans les régions en proie à des tensions, notamment dans les régions frontalières. Une bonne partie des financements prévus dans l'Accord ne sont jamais arrivés à destination, si bien que la communauté religieuse — c'est-à-dire les églises de l'ensemble du Soudan — a dû faire face à toutes les difficultés posées par les déplacements de population. Je sais que vous êtes en contact avec le Conseil des églises du Soudan et avec d'autres, mais pensez-vous qu'il y a un risque que cela se reproduise? Depuis peu, tout le monde semble avoir les yeux fixés sur le Soudan, et les gens vont commencer à donner de l'argent... dans les régions du Sud-Soudan où je suis allé, j'ai constaté que les communautés religieuses étaient véritablement débordées face à toutes ces vagues de personnes déplacées, mais qu'elles ont été remarquablement efficaces.

J'aimerais que vous me disiez, l'un et l'autre, s'il y a un risque qu'on assiste à d'autres déplacements massifs de population dans le Sud. La communauté internationale s'intéresse davantage à Juba et à d'autres endroits, mais pas vraiment aux régions d'où viennent ces gens. Est-il possible d'aider ces communautés religieuses à faire face à toute cette misère? Voilà pour ma première question.

Pour ma deuxième question — et vous pourrez répondre aux deux en même temps —, je voudrais dire que Mme Deschamps a eu raison de poser sa question. Les groupes de femmes du Nord et du Sud entretenaient à une époque d'excellentes relations. Aujourd'hui, on entend dire que les femmes du Sud prennent un peu leurs distances car elles s'intéressent davantage à leur propre référendum et aux gains qu'elles pourront en tirer.

Que pouvons-nous faire? Que peut faire l'ACDI? Serait-il possible d'organiser des conférences, par exemple, à Nairobi, à Khartoum ou à Nyala, pour aider concrètement ces femmes à faire à nouveau cause commune?

La situation m'inquiète. Il est vrai qu'elles ont leurs propres défis à relever, mais j'essaie simplement de trouver des moyens concrets de les aider.

M. James Davis: Je vais essayer de répondre à votre première question.

L'Église, avec un É majuscule, a beau être engagée, elle ne peut pas tout faire. Elle n'en a pas les moyens. Dans les années 1970 et 1980, et peut-être même dans les années 1990, il y avait le bureau des femmes, le bureau des activités rémunératrices, le bureau de ci et le bureau de ça. Mais tout cela a amené l'Église à s'écarter de sa vocation initiale, qui est la réflexion théologique et les responsabilités pastorales, et de son rôle de guide spirituel. Nous en sommes très conscients.

Vous vous souvenez sans doute que, pendant la guerre civile, le Nouveau Conseil des églises du Soudan, qui oeuvrait dans les régions du SPLMA, avait son siège à Nairobi, et que le Conseil des églises du Soudan avait son siège à Khartoum. Il a fallu déployer beaucoup d'efforts pour ramener les deux groupes ensemble et régler tous les problèmes de gestion et autres. Par conséquent, il ne faudrait pas que les églises se retrouvent confrontées encore une fois à toutes ces vagues de migration, c'est-à-dire les personnes déplacées à l'intérieur du territoire.

Mais je crois que la communauté oecuménique va... À Genève, l'Alliance ACT, Action by Churches Together, mobilise les églises partenaires sur le terrain mais s'efforce de ne pas trop leur en demander. Il en est de même avec Caritas, qui possède certaines expertises.

Je pense donc que, dans le cadre des activités humanitaires de l'ACDI, on pourrait essayer de voir comment on peut les aider tout en évitant de trop leur en demander. L'Église sera toujours là pour souffrir avec les gens, quoi qu'il arrive, mais elle doit trouver le moyen de permettre à ces gens-là de se faire entendre de leur gouvernement. C'est le rôle des églises, et c'est très important.

Je ne sais pas si cela répond à votre question. Nous ne voulons pas en demander trop à l'Église, mais il faut que ces gens-là soient entendus.

• (1650)

M. John Lewis: Pour ce qui est de la deuxième question, je dirai qu'il y a toutes sortes de choses à faire pour favoriser un rapprochement entre les groupes de femmes du Nord et du Sud. Par exemple, en août dernier, KAIROS a rassemblé un grand nombre d'organisations féminines en Colombie pour discuter des initiatives que prennent les groupes de femmes du monde entier face à ce conflit. La conférence a permis, entre autres, de renforcer le mouvement des femmes. Des mesures concrètes ont été proposées, mais c'est surtout le resserrement des liens entre les organisations qui étaient présentes en Colombie qui a donné lieu, déjà, à de grandes initiatives.

Je crois que le Canada pourrait jouer un rôle de chef de file pour ce qui est de l'aide à apporter aux groupes de femmes du Nord et du Sud. Nous avons déjà eu l'occasion, dans le passé, de défendre la situation des femmes dans les zones de conflit, et l'ACDI pourrait fort bien contribuer à renforcer ces liens. Vous avez tout à fait raison.

M. Glen Pearson: Avez-vous des exemples de ce que l'ACDI pourrait faire?

M. John Lewis: Tout à fait. Il faudrait d'abord encourager les échanges : des groupes de femmes du Sud pourraient se rendre dans le Nord, et vice versa, mais il faudrait que des acteurs internationaux les accompagnent afin d'atténuer les tensions. Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, les groupes de femmes du Nord redoutent d'être abandonnés non seulement par la communauté internationale mais aussi par leurs homologues du Sud, car en cas de sécession, le Sud-Soudan s'en ira de son côté.

Le président: Nous y reviendrons dans un dernier...

Madame Brown, voulez-vous prendre la parole? Je verrai ensuite si certains députés veulent poser une dernière question.

Madame Brown.

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup, messieurs, de comparaître devant notre Comité.

J'aimerais aborder deux questions.

Premièrement, monsieur Lewis, je suis contente de vous avoir entendu dire que le Canada peut jouer un rôle important dans la défense des droits des femmes. C'est un rôle auquel nous croyons, comme en témoigne l'initiative de Muskoka sur la santé maternelle, qu'a proposée notre gouvernement. Je suis sûre qu'elle suscitera toutes sortes de belles choses. Je suis allée en Afrique, je suis allée au Bangladesh, et je sais qu'il y a beaucoup à faire. L'expertise que nous avons au Canada, pour ce qui est des soins de santé et des oligo-éléments, va permettre de sauver des vies et de les faire s'épanouir. Je m'en réjouis.

Pour ce qui est des questions que j'aimerais vous poser, la première porte sur l'instabilité au Soudan, qui doit avoir des effets sur les pays voisins. Comment réagissent les pays voisins à l'instabilité qui sévit au Soudan?

Pour aborder un tout autre sujet, j'aimerais vous poser une question au sujet du micro-financement au Bangladesh et en Zambie, car j'aimerais savoir si les églises s'y intéressent concrètement. Dans l'affirmative, pourriez-vous nous donner des exemples de réussite?

M. Joseph Malok: Je vous remercie d'avoir soulevé la question de la situation des femmes au Soudan, car elle est vraiment très inquiétante.

Vous avez également parlé de l'instabilité qui y règne. Un grand nombre de femmes ont quitté le pays pendant la guerre pour aller se réfugier dans les pays voisins, ce qui a eu un impact considérable sur leur rôle dans la société. Ainsi, un grand nombre d'enfants ont été élevés par des femmes puisque les hommes étaient absents. La communauté internationale ainsi que les grandes puissances, comme le Canada et les États-Unis, ont offert de l'aide, notamment de l'aide au développement ou des contributions à des projets micro-économiques pour les femmes.

Après la guerre et la signature de l'Accord de paix global, le gouvernement du Sud-Soudan et le SPLM ont pris des mesures pour reconnaître l'importance du rôle des femmes dans la société. Ainsi, le SPLM a porté à 25 % la représentation des femmes au gouvernement et dans d'autres institutions. Cette année, le président du gouverne-

ment du Sud-Soudan l'a portée à 30 %. Si bien qu'au moment où nous nous parlons, il y a sept femmes ministres au gouvernement du Sud-Soudan de Juba, ce qui est une première. Même au Canada, il n'y a pas autant de femmes au gouvernement.

D'autres députés ont parlé de la situation des femmes dans le Nord. C'est vraiment problématique pour elles, et nous y sommes très sensibles. Il faudrait que la communauté internationale leur vienne en aide.

• (1655)

M. James Davis: S'agissant des activités rémunératrices des églises, c'est un secteur qui ne nous concerne pas directement, mais je suis sûr que certains de nos partenaires internationaux — en Europe, aux États-Unis ou ailleurs — appuient le Conseil des églises du Soudan. Nous nous intéressons davantage à l'instruction civique, à l'instauration de la paix et à la défense des droits des femmes.

Pour ce qui est des pays voisins, Joseph a parlé de l'Armée de résistance du Seigneur. C'est devenu un phénomène régional au Soudan; les rebelles sont présents dans le sud du Darfour, dans le nord-est du Congo et, bien sûr, dans le nord de l'Ouganda. De plus en plus, les gens craignent que le Parti du congrès national ne se serve de cette armée pour provoquer le chaos dans le Sud.

Le Conseil des églises du Soudan estime que la solution ne doit pas être militaire. Certes, les populations ont besoin d'être protégées, mais nous devons pour cela reprendre le processus de paix de Juba qui a été mis sur pied avec l'aide des églises, pour essayer de trouver une solution. Cette armée n'a aucun programme politique et n'appartient à aucune faction politique. Son action est strictement intéressée, et il semblerait que ce soit le Parti du congrès national qui en soit le principal bénéficiaire. Mais Joseph n'est peut-être pas de cet avis.

Mme Lois Brown: Si les églises ne s'intéressent pas à la micro-finance, s'occupent-elles de la formation des femmes, pour que ces dernières puissent acquérir les compétences dont elles ont besoin pour exercer un emploi?

M. James Davis: Je ne dis pas que les églises n'appuient pas ce genre de d'activité, je dis simplement que KAIROS ne s'en occupe pas. Nous l'avons peut-être fait dans le passé, mais aujourd'hui, ce n'est plus un objectif principal. Vous savez, les besoins sont à la fois nombreux et considérables. Par conséquent, même si nous ne nous intéressons pas particulièrement à ce genre d'activités, nous les encourageons et nous les appuyons chez les autres partenaires du Conseil des églises du Soudan.

Nous avons un noyau de donateurs d'Europe et d'Amérique du Nord qui se rencontrent régulièrement pour suivre le déroulement de tous nos programmes au Soudan, mais nous avons choisi de canaliser nos efforts et nos ressources vers l'instauration de la paix et de la justice.

•(1700)

Le président: Merci.

Je crois que le Dr Patry et M. Dewar ont une dernière question à poser avant que nous ne mettions un terme à cette discussion.

M. Bernard Patry: Merci.

Si le oui l'emporte au référendum, avec un taux de participation de 60 % et avec 50 % des voix exprimées plus une, ou quelque chose du genre, et que le Nord accepte ce résultat, on nous a dit que le problème ne se situerait plus au niveau des relations Nord-Sud mais plutôt à l'intérieur du Sud lui-même, pour toutes sortes de raisons. La première concerne les vagues de migration qui déferlent sur le Sud en provenance du Nord et même de pays voisins comme l'Éthiopie. Il y a aussi la question de la formation d'un gouvernement. Beaucoup de tribus n'ont pas été incluses dans la négociation de l'Accord de paix global, alors comment va-t-on résoudre ce problème? Y a-t-il un risque réel de rébellion et même de guerre civile dans le Sud?

M. Joseph Malok: Je vous remercie beaucoup de poser la question. Je pense que le gouvernement du Sud-Soudan, en la personne de son président, a une idée de la façon dont il va fédérer tous les Soudanais du Sud. La question de l'exclusion de certaines tribus du Sud ne se pose pas pour le moment. Chacun a droit à une part des maigres ressources que possède le Sud-Soudan, et comme je l'ai dit tout à l'heure, le gouvernement du Sud-Soudan a convoqué une rencontre Sud-Sud pour rassembler tous les partis politiques et amnistier les factions militaires qui se sont rebellées contre le gouvernement. Ces deux initiatives ont très bien été accueillies. Un comité représentant tous les partis politiques a été constitué pour la période post-référendaire, et il y aura une autre élection pour former un gouvernement intérimaire, donc ce n'est pas un problème. Le Sud-Soudan pour l'instant focalise son attention sur le référendum.

Le président: Merci.

Je vais donner la parole à M. Dewar et à Mme Deschamps avant de clore la séance.

M. Paul Dewar: Merci, monsieur le président. Je serai bref.

Les témoins nous ont fait des recommandations très précises, et vous, monsieur Malok, votre témoignage nous a été extrêmement précieux.

Ce qui m'intéresse tout particulièrement, c'est non seulement que le référendum soit équitable et se déroule à la date prévue, mais aussi ce qui va se passer après. Comme vous le savez, un grand nombre d'observateurs se demandent si le Sud aura les ressources nécessaires. Je crains que, si tout se déroule comme prévu et que le référendum se solde par la partition du pays, ce qui est le pronostic le plus répandu, le Sud-Soudan ne se retrouve dans une situation catastrophique, tout simplement à cause de l'arrivée massive de migrants et du manque de ressources du nouveau pays qui aura été créé. Cela m'inquiète beaucoup. On sait que la partition d'un pays s'accompagne souvent de graves violences, et je crains que le Nord n'en profite pour dire que c'était prévisible et que le Sud est incapable de se gouverner lui-même. De quelle façon le Canada pourrait-il contribuer à régler ces questions de gouvernance après le référendum?

Mon message à nos amis de KAIROS est le même. Je vous ai déjà demandé les noms des groupes qui pourraient contribuer à l'application de la Résolution 1325, ainsi que des exemples de dossiers auxquels nous devrions nous intéresser. Le référendum en est un, mais la situation post-référendaire en est un autre, et j'aimerais savoir quelles suggestions vous avez à nous faire à cet égard.

Enfin, j'aimerais savoir comment nous pouvons protéger les minorités du Nord. Je n'ai pas encore une idée très claire là-dessus, et j'aimerais savoir si vous avez des recommandations à nous faire. D'après ce que j'ai entendu, ces minorités n'ont pas d'autre choix que de quitter le Nord, et je ne pense pas que ce soit acceptable.

Merci.

M. Joseph Malok: Merci.

S'agissant de la recommandation que vous me demandez de vous faire, j'aimerais vous dire que la guerre au Sud-Soudan n'a rien laissé. À l'heure actuelle, la communauté internationale, y compris le Canada, demande au gouvernement du Sud-Soudan d'assurer la bonne gouvernance du pays. Or, sans renforcement de nos capacités, cela est impossible. Je serais très heureux que le Canada participe au renforcement des capacités de cette région, et que le Sud-Soudan apprenne comment renforcer lui-même ses capacités. Ensuite, et seulement ensuite, on pourra parler de bonne gouvernance. Nous aimerions que le Canada contribue au développement de l'ensemble du Soudan, mais surtout du Sud-Soudan, et nous vous invitons à jouer ce rôle.

En ce qui concerne la protection des minorités dans le Nord, ce serait déjà bien que le Canada aide le Soudan à se transformer en un pays démocratique. Cela aurait un impact sur tous les citoyens, et pas seulement les minorités. Il ne faut pas oublier, par exemple, qu'il existe des cultures différentes au Soudan, et qu'il y a beaucoup de tribus et de religions.

Enfin, j'aimerais réitérer ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que le Canada devrait envoyer au Soudan des représentants de haut niveau afin qu'ils puissent se rendre compte de visu de ce qui s'y passe. Cela serait très bien accueilli. Nous aimerions que ce soit le ministre des Affaires étrangères ou le premier ministre lui-même, car beaucoup de gens se sont rendus au Soudan et au Sud-Soudan sans que cela n'ait le moindre effet. Par conséquent, une telle visite serait très appréciée.

•(1705)

Le président: Merci beaucoup.

M. Paul Dewar: Vous pouvez tout simplement l'envoyer à notre Comité.

Le président: Parfait, et ensuite nous le distribuerons.

Nous allons clore la séance avec Mme Deschamps.

[Français]

Mme Johanne Deschamps: On n'a pas eu beaucoup de temps, ou on ne vous a pas laissé beaucoup d'espace. Dix minutes, c'est vite passé. Vous avez quand même dit que les besoins étaient très grands. Vous avez une très grande expertise dans différents pays en ce qui a trait aux droits humains. J'aurais le goût de vous laisser le mot de la fin.

Quelles sont vos priorités? Qu'est-ce qui pourrait être fait dans l'immédiat, à partir même du plan d'action que le gouvernement a proposé, 10 ans plus tard, en vertu de la résolution 1325 du Conseil de sécurité? Peut-on, concrètement, mettre des choses en place? Ce plan d'action va-t-il comprendre du financement, sans diminuer ce qui est déjà fait par les ONG sur place? Peut-on s'attendre aussi à pouvoir faire des choses concrètement, rapidement, avec un financement qui pourrait appuyer des actions immédiates?

[Traduction]

M. James Davis: Sans entrer dans les détails de l'architecture oecuménique de l'Afrique, j'aimerais dire que l'un de nos partenaires a organisé un atelier à Juba avec des femmes de toutes les régions d'Afrique, au sujet de l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. Des initiatives seront certainement prises dans le sillage de cet atelier, dans le but de former de nouveaux leaders parmi les femmes, y compris les femmes du Nord-Soudan.

Pour vous donner une idée de la multiplicité des besoins qui existent au Soudan, le Conseil des églises du Soudan nous a demandé d'appuyer des programmes d'éducation des jeunes pour qu'ils puissent aller faire des études universitaires dans le Sud. Ces jeunes ne connaissent que l'arabe, et pas l'anglais, et ils se sentent laissés pour compte. Ils redoutent même d'être trahis par l'Accord de paix global s'ils se trouvent dans la partie méridionale du Nord.

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire, mais j'en resterai là.

M. John Lewis: Permettez-moi d'ajouter simplement — et vous l'avez sans doute déjà entendu de Mme Elswai et aussi à propos de la

situation au Congo — que des organismes internationaux, comme l'UNIFEM et le Fonds fiduciaire multidonateurs, ont déjà acheminé des aides financières importantes. Ce n'est pas toujours facile pour des organisations populaires, comme les groupes de femmes que vous avez rencontrés ou le Conseil des églises, d'avoir accès à ces fonds. Nous encourageons donc l'ACDI et les autres bailleurs de fonds à acheminer leur aide directement aux organisations de la société civile parce qu'elles ont le souci de rendre des comptes et que, franchement, elles sont plus efficaces.

● (1710)

Le président: Bien. Merci beaucoup.

Je remercie nos témoins d'avoir comparu devant notre Comité aujourd'hui.

Monsieur Malok, merci encore d'avoir modifié votre emploi du temps.

Monsieur Davis et monsieur Lewis, merci d'être venus.

Nous allons maintenant clore la séance. Merci beaucoup.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>